

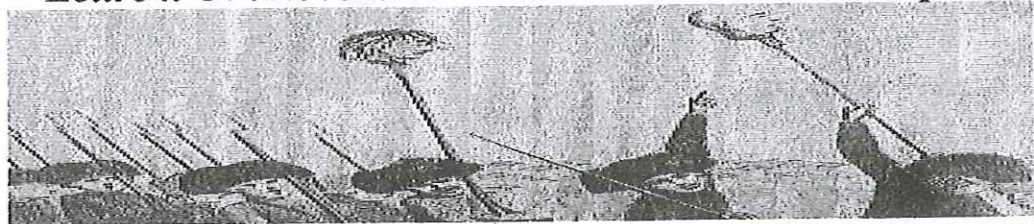
SUD

SYNDICAT PTT
d'Ille et Vilaine
16 rue des Frères Moine
BP 90267
35202 RENNES Cédex 02

Mail : sudptt35@wanadoo.fr
Fax : 02 99 53 77 51
Tel : 02 99 50 51 51

AU BOUT d'une PIC..

Lettre n°37 / Novembre 2017 - Pic Rennes Armorique



LE CHANTAGE COMME DIALOGUE SOCIAL !

Les dirigeants de La Poste ont toujours les mêmes méthodes. La direction de La Poste écrit 2 scénarios : 1 pourri et 1 « moins pire » que pourri. C'est du classique pour piéger les salariés ! Le « moins pire » nécessite évidemment qu'un « accord » soit signé par des syndicats représentants au moins 30% aux dernières élections. Pourquoi un tel chantage ?

Pour 2 raisons :

- La première raison, c'est que pendant que les agents tombent dans le piège de la comparaison « avec accord ou sans accord », ils ne se posent pas la question du bien-fondé des réorganisations imposées par la direction ! Or d'un point de vue du personnel, il n'y a aucune raison que la direction de la PIC modifie unilatéralement les régimes de travail et attendent à la vie quotidienne des agents. Aucune, absolument aucune ! Surtout quand on annonce que le trafic baisse de 6%.
- La deuxième raison, c'est de faire croire qu'une signature de syndicat peut avoir une influence sur ce que veut imposer la direction. Evidemment, c'est faux. Seule une lutte du personnel déterminée peut arrêter cette minable réorganisation.

C'est donc l'illusion de la stratégie du « moins pire » qui est à l'œuvre pour tisser une complicité avec certains syndicats. Or si Site est capable de faire moins pire que son premier scénario, pourquoi lui faut-il la signature de syndicats ? Pour rien ! Juste pour leur donner un os à ronger et un peu d'importance !

Si la direction de la PIC prenait en compte loyalement les avis des syndicats et notamment celui de SUD, cela ferait longtemps que beaucoup de choses se seraient améliorées. Mais ce n'est pas le cas !

Nous n'avons donc aucune responsabilité dans la mise en œuvre de la modification des régimes de travail.....AVEC accord !

Nous n'avons donc aucune responsabilité dans la mise en œuvre de la modification des régimes de travail.....SANS accord !

Avec ou sans accord, nous n'en voulons pas ! La stratégie du « moins pire » a toujours abouti au pire.

C'est un peu comme si un chirurgien vous imposait de vous couper 3 doigts...sans raison et vous proposait un choix : ou bien je coupe les 3 doigts sans anesthésie, ou bien si votre conjoint signe, je coupe les 3 doigts avec anesthésie ! Ce qui est « moins pire ». Le problème, c'est que l'on ne veut surtout pas avoir des doigts coupés !!

DES ILLUSIONS et DES CONSEQUENCES !

Tout d'abord, les accords ne durent que ce que veut bien la direction ! En effet, faire dépendre des régimes de travail d'un accord en faisant croire que c'est ad vitam aeternam est très illusoire. La direction peut promettre une durée de 3 ans et dénoncer l'accord au bout de 6 mois !!

Ensuite, le terme « accord » veut bien dire ce que cela veut dire. Donc avec quoi sommes-nous « d'accord » ?

SUD est-il « d'accord » avec le fait que la 12h43(7 agents) et la 12h51 soient supprimées et que ceux qui iront en 13h53 feront 24 vacations de plus et que ceux qui iront en 14h33 feront 40 vacations de plus dans l'année ? Non, bien entendu ! Et ce n'est pas l'aumône d'une prime (même avec 100 balles de plus) qui compense ce nombre de vacations supplémentaires à effectuer gratuitement. Même remarque en ce qui concerne le nombre de samedis travaillés...

SUD est-il « d'accord » avec le fait que la 6h30 commence à 6 h sachant que pour plusieurs d'entre eux, cela change considérablement leur vie quotidienne ? Non, bien entendu ! Et c'est tout à fait normal que le 10 novembre dernier, 31 agents ont fait grève 1 heure.

SUD est-il « d'accord » avec le fait que suite aux changements d'horaires de la 6h30, la 7h30 va se retrouver avec 40 agents en moins de 13h à 14h30 ? Non, bien entendu ! Car nous pensons que la pression va être mise sur les 7h30 !

ET LES PRIMES ??

Pour continuer dans le chantage, les dirigeants de La Poste annoncent des primes comme on récompense de friandises des animaux dressés qui font leurs numéros dans les cirques.

Si Site est capable de verser des primes avec signature d'un accord, c'est que l'argent existe...

Si sans signature d'accord, elle annonce qu'elle ne versera pas de prime, que fait-elle de l'argent ?

Elle le vole ? Peut-être ! Il se fait que nous avons quelques doutes du côté Sophia Antipolis..

Nous rappelons à toutes fins utiles que quand un cadre sup change de métier à sa demande il peut toucher une indemnité de 35 000 euros (BRH 61, 2004).

Comme le savent tous les délinquants et preneurs d'otage, l'élément du chantage c'est le fric. En l'occurrence et pour faire briller certains syndicats, Site indique donc que leur signature vaut entre 300 et 500 euros selon les horaires.

SUD : PARCE QUE NOUS LE VALONS BIEN !!

Puisqu'il s'agit d'un chantage de marchands de tapis, nous indiquons que notre éventuelle signature vaut bien plus chère. Au moins, l'équivalent de la part variable de Site (soit près de 8000 euros) pour chaque agent !

La deuxième chose, c'est que SUD est un syndicat qui lutte pour la dignité des salariés, l'honnêteté et un dialogue social loyal. Nous ne traitons donc pas avec des maîtres-chanteurs. Nous ne vendons pas notre âme pour une promotion ou un repas de Noël. Ensuite, SUD est un syndicat qui défend l'amélioration des conditions et qui ne valide jamais leurs dégradations.

Il paraît que Site a sifflé la fin de la récré le lundi 13 novembre 2017 en mettant fin aux pseudo négociations. Le CHS-CT devrait avoir lieu le 30 novembre et la signature de « l'accord » le 19 décembre 2017. D'ici là, à part une mobilisation du personnel, on ne voit pas ce qui pourrait faire évoluer le chantage !

PLUS de 500 000 LETTRES EN SOUFFRANCE...

Depuis plusieurs mois, les courriers « Reflex s'accumulent. On a même trouvé du courrier daté du 10 janvier 2017 mélangé avec des lettres recommandés ! Legout qui pensait que les agents se tournaient les pouces avait rapatrié d'Arras une partie de ce courrier. Or aujourd'hui, la stratégie de La Poste est de ne pas s'embarrasser avec ce genre de courrier qui demande du tri manuel et de la main d'œuvre. Qualité de service, équité, confiance, etc.. Leur catéchisme s'écroule sur la réalité. Les expéditeurs qui attendent leurs retours ne comptent pas ! Et s'il y a des cadres pour venir le dimanche matin, il ferait bien de se mettre aux casiers pour « la satisfaction-client » !

LE DIMANCHE :

Les patrons de La Poste annoncent une baisse de 6% du volume au niveau national. Lors d'un raout au Liberté à Rennes le 27 octobre dernier, les dirigeants de La Poste ont affirmé aux 700 « managers » que « le courrier ne suffit plus à faire vivre La Poste » (Ouest France du 7 novembre). Bref, le courrier, c'est fini ! Or

les mêmes dirigeants font travailler plusieurs PIC plusieurs dimanches matins.. Cherchez l'erreur ! En fait, il n'y a pas d'erreur ! Car le but est clair ! Faire tourner plus longtemps les machines pour supprimer à terme des PICS. En 2010, il y avait 110 centres de tri. En 2012, il y avait 56 PICS. En 2017, il y en a 28 (+3 CTC prêt à disparaître). L'objectif de la DRIC est d'arriver à... 14 correspondant au nombre de « directions exécutives courrier ». Voilà la raison du travail du dimanche matin. Pour le moment, ce sont quelques essais en fin d'année et en heures sup. Mais si les machines tournaient beaucoup plus qu'aujourd'hui (Site dit qu'elles sont sous employées), la suppression progressive de PICS est alors... possible. Et il n'est pas certain que la PIC de Rennes Armorique subsiste avec une autre aussi proche (la PIC d'Orvault).

Alors ? Chacun aura compris que SUD est contre le travail du dimanche afin de maintenir le nombre de PICs sur tout le territoire..

HIS : Pour rappel, les heures d'information syndicale sont un droit des salariés (et non des syndicats) qui leur permet de s'informer auprès du syndicat de leur choix. Pour rappel aussi, les ETC n'ont rien d'obligatoire !